



FFvolley

COMMISSION FEDERALE MEDICALE

PROCES-VERBAL N°1 DU 18 AVRIL 202 (visioconférence)

SAISON 2022/2023

Présents :

Dr Richard GOUX, Président

Dr Josselin LAFFOND, Dr Annie PEYTAVIN, Dr Marc GIAOUI, Dr Maryse DUPRE, Dr Joffrey COHN,

Excusés :

Dr Eric VERDONCK, , Dr Marianne GROG, Dr Nicolas OESTERLE, Dr Sylvie BIDOT-MAURANT,

Début de séance à 19h30 – Fin de séance 22h30

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et les remercie pour leur disponibilité.

L'ensemble de la commission tient à féliciter l'ensemble des équipes de France pour les bons résultats obtenus en 2022.

1- **Bilan du Suivi Médical Réglementaire**

Le Dr Cohn a précisé que le suivi se déroule normalement.

L'organisation en place satisfait les différents intervenants grâce au Dr Cohn qui a préparé une clarification du processus pour aider à la compréhension du système surtout pour les pratiquants.

- Le nouveau logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. La liste s'élargit pour intégrer les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe paravolley.
- Consentement Askamon : Les médecins doivent récupérer la signature des athlètes (ou leur représentant légal) pour valider leur consentement à l'utilisation du logiciel. Ce document peut être remis avec les documents fournis par notre fédération dans les convocations aux stages ou dans le cadre de la demande de consultation d'absence de contre-indication à la pratique. Le médecin assurant la consultation s'assure que le document est signé. Il est récupéré par les responsables d'équipe et envoyé à la fédération qui le transmet à la société Askamon.
- Le bilan dentaire s'améliore d'année en année : nous demandons à ce qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFC dans le cadre familial.
- Pour le suivi des joueurs(euses) sélectionné(e)s en équipes nationales, la difficulté vient de la récupération des examens réalisés (théoriquement) par les staffs médicaux des clubs professionnels en France. Une meilleure collaboration avec la LNV serait souhaitable. Ce suivi n'est correct aujourd'hui que grâce aux efforts fournis par les médecins d'équipes nationales mais parfois les examens doivent être réalisés une nouvelle fois. Pour ces collectifs aussi le bilan dentaire est difficile à réaliser. Celui-ci n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé.
- Pour cette année nous sommes à 84% de bilans entièrement réalisés en pôles et 76% pour les équipes nationales (du fait de l'intégration du paravolley qui a quelques difficultés à réaliser les bilans).

Relations avec les clubs professionnels :

-Les médecins des équipes nationales contactent les médecins des clubs professionnels pour le suivi de leurs joueurs(euses). Le niveau de suivi est très disparate et nous avons des difficultés pour récupérer les examens médicaux qui pourtant sont obligatoires pour la délivrance de la licence professionnelle.

-Il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle, et ce dans le but de remplir les obligations du SHN.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

-Suivi des C.F.C. des clubs professionnels : un suivi copié sur celui du SMR a été mis en place. Le médecin chargé du suivi du SMR se charge de sa coordination.

Nous insistons sur l'importance du suivi psychologique notamment chez les joueurs et joueuses mineures. De récents événements nous incitent à insister sur cet élément.

Les recommandations sont :

- Faire réaliser le bilan dentaire des jeunes en pôle avant l'entrée dans celui-ci.
- Imposer aux clubs professionnels de faire parvenir au médecin chargé du SMR les examens réalisés sur les joueurs français susceptibles d'être sélectionnés.
- S'assurer du bon suivi médical et psychologique des jeunes en CFC des clubs professionnels

2- Bilan (sportif et administratif) de la saison internationale 2022 et préparation de la saison 2023 par les médecins et kinés des équipes nationales :

La saison 2022 a été très satisfaisante.

- Pour les A masculins une amélioration de l'encadrement médical est à noter avec un kiné à plein temps au CNVB et des professionnels de santé mis à disposition (dentiste, nutritionniste, psychologue, podologue...)
- Pour les féminines tout s'est bien déroulé et l'encadrement médical souhaiterait pouvoir bénéficier des mêmes mises à disposition de professionnels de santé.

La mise en place du groupe paravolley se poursuit mais le suivi de l'ensemble des joueurs (et joueuses) est difficile et ne permet pas qu'il soit intégré le plus rapidement possible dans le logiciel Askamon afin d'avoir un suivi uniforme sur les différentes équipes nationales.

- Pour les équipes de France de Beach volley l'organisation est toujours difficile du fait des nombreux déplacements des différentes équipes. La commission médicale est disponible pour trouver une solution : par exemple les Docteurs GIAOUI, COHN, LAFFOND et DUPRE proposent de répondre aux demandes lorsque les athlètes se trouvent dans les régions où ils exercent (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes)

Nous souhaitons pour toutes les équipes de France que la présence du médecin soit privilégiée lors des déplacements à l'étranger. En effet l'organisation sanitaire des pays est très différente et, en cas de problème, le médecin est le plus qualifié pour juger de la situation.

La communication des programmes prévisionnels s'améliore mais elle doit être faite le plus tôt possible car sinon elle met en difficulté les acteurs concernés car ils doivent trouver des remplaçants pour pallier leur absence dans leur cabinet.

La commission médicale et les médecins concernés souhaitent être informés le plus tôt possible lorsque des contrats commerciaux concernant du matériel médical sont négociés.

Nous renouvelons notre souhait d'avoir un encadrement médical le plus complet possible lors des rassemblements des équipes nationales et la présence d'un médecin nous apparaît obligatoire lors des séjours à l'étranger notamment pour les compétitions officielles.

3- Informations sur la prévention et la lutte antidopage :

- La prévention reste de la responsabilité de la fédération : Un plan fédéral de prévention du dopage est mis en place. Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial. Nous souhaiterions sa mise en œuvre la plus rapide possible.
- L'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) met à disposition une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL).

Les recommandations sont :

- Obligation pour tous les athlètes soumis au SMR de fournir un certificat de participation au programme antidopage soit de la FIVB, soit de l'AFLD.
- Création d'un label Club Prévention du Dopage pour les clubs dont les licenciés fournissent le certificat de l'AFLD.

4- Bilan des surclassements et certificats médicaux

37 fiches C Nationales ont été validées cette année (10 de plus que l'an dernier). Les critères techniques d'obtention semblent respectés. Par contre au niveau régional les demandes sont très disparates selon les régions : nous rappelons que celles-ci doivent être exceptionnelles et d'environ 5 à 10 par région.

Nous sommes confrontés à des renouvellements de triples surclassement. Pour un meilleur suivi de ces jeunes nous demandons que l'ECG soit refait chaque année dans ce cadre.

Adaptation des fiches médicales :

- Nous maintenons les différents certificats médicaux (ou questionnaires de santé) comme ils existaient l'année dernière.
- Pour les personnes souhaitant rejoindre notre fédération et disposant déjà d'une licence volley dans une fédération affinitaire nous maintenons le processus validé l'an dernier.
- Pour les arbitres nous maintenons la mesure de l'acuité visuelle (les marqueurs peuvent en être dispensés). Pour ceux ne souhaitant pas que leur CACI soit diffusé, il peuvent le faire parvenir sous pli fermé au médecin fédéral national à la fédération et celui-ci validera auprès des instances ce CACI (mais les délais de validation seront forcément rallongés).

5- Bilan LNV

- Le suivi médical des joueurs professionnels et des jeunes des CFC est calqué sur notre SMR. Nous rappelons que les bilans des jeunes en CFC doivent être envoyés au médecin chargé de la SMR, le Dr Cohn à la fédération.
- Les médecins des équipes nationales regrettent les difficultés qu'ils rencontrent pour récupérer auprès des clubs les examens théoriquement réalisés chez les joueurs sélectionnés en équipe nationale.

6- Divers

La mise en place de la procédure pour la validation de la prise de licence des personnes transgenres proposée par la commission est en cours. 4 demandes nationales ont été soumises mais pour des mineurs. Nous insistons sur l'importance des entretiens psychologiques et proposons que les comptes rendus soient fournis aux médecins de la fédération.

Nous proposons la mise en place d'une fiche des bonnes pratiques en cas d'urgence à l'étranger afin de faciliter une prise en charge rapide et adaptée (avec les différents numéros à appeler, les numéros de contrats...etc.)

Fin de la réunion à 22h30

Président de la Commission

Dr Richard GOUX



